

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 449 13 avril 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Pierre Lehmann

Seul contre le nucléaire

Le délai d'opposition à l'autorisation d'exploiter demandée par la centrale nucléaire de Gösgen-Däniken était échu le 5 avril dernier. Le saviez-vous ? Jurg Barblan, quant à lui, a pris ses responsabilités, faisant savoir aux instances compétentes que, à son sens, il est exclu que l'autorisation en question soit accordée. Un citoyen seul interpellant l'industrie du nucléaire, c'est possible ! Les douze points que souligne l'opposant ; selon lui, la mise en service de la centrale de Gösgen aurait les conséquences suivantes :

1. Doublement de la production de déchets nucléaires en Suisse.
2. Aggravation du retard au retraitement : *il n'y a toujours aucune usine au monde en mesure d'assurer le retraitement des déchets des centrales à eau légère.*
3. Aggravation du problème des déchets : *l'accumulation croissante de ces déchets est une menace également croissante, et nous n'avons toujours aucun moyen éprouvé d'assurer le confinement ou l'élimination de ces déchets.*
4. Mise en danger des personnes par le stockage provisoire, sur le site de production ou ailleurs.
5. Sacrifice de biens, terrains, exploitations agricoles, touristiques, etc., pour l'établissement de dépôts de déchets.
6. Obligation de faire violence aux communes des sites choisis pour ces dépôts, pour les leur imposer.
7. Donc, violation de droits aussi importants que l'autonomie communale (et cantonale) et le droit de légitime défense des citoyens.
8. Mise en danger de la sécurité intérieure par l'aggravation des tensions et divisions entre les Suisses, par la provocation à la résistance.
9. Atteinte à l'avenir économique : *créant une surproduction massive d'électricité, la mise en service de Gösgen contraindra au gaspillage (en particulier par le chauffage électrique) et par là empê-*

chera le développement des énergies indigènes, des industries d'avenir.

10. Atteinte à la défense nationale : *s'ajoutant aux trois centrales déjà en service, celle de Gösgen offrira aux bombardements une quatrième et énorme cible ; à noter qu'en cas de bombardement, le combustible usé stocké sur place représente un danger plus grand que le réacteur.*

11. Atteinte aux activités vitales. *En cas de guerre, l'arrêt des quatre centrales nucléaires et la vidange partielle des lacs de barrage diminuera si massivement la production d'électricité qu'il ne sera plus possible d'assurer le maintien des activités vitales du pays.*

12. Atteinte aux engagements internationaux. *Offerte aux bombardements et incapable de maintenir ses activités vitales, la Suisse sera livrée sans recours au chantage de l'agresseur ; obligée de s'incliner sans combattre, elle ne pourra tenir son engagement de défendre sa neutralité.*

Or, la loi atomique de 1959, toujours en vigueur, dit à l'art. 5 (conditions d'autorisation) : « L'autorisation doit être refusée ou subordonnée à l'accomplissement de conditions ou d'obligations appropriées si cela est nécessaire à la sauvegarde de la sûreté extérieure de la Suisse et au respect de ses engagements internationaux, ou à la protection des personnes, des biens d'autrui ou de droits importants ».

Et l'opposant de conclure : « Sûreté extérieure, engagements internationaux, protection des personnes, des biens d'autrui ou de droits importants, chacun de ces points est une raison suffisante, et obligatoire, de refuser l'autorisation.

» Dans le cas de Gösgen-Däniken, tous ces points sont réunis, plus la mise en danger de la sécurité intérieure. La loi interdit donc au Conseil fédéral d'autoriser la mise en chantier de la centrale. En conséquence, et parce que la Suisse est un état de droit, où la loi oblige l'autorité comme le citoyen, nous demandons à l'autorité compétente d'appliquer la loi et de refuser l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Gösgen-Däniken ».

Une initiative individuelle qui fera boule de neige ?

POINT DE VUE

Neuromystique

Mais d'où vient donc cette étrange idée d'un *paradis perdu* qui imbibes tant de nos pensées, de nos mythes, de nos cultures ? Et d'où vient son corollaire, cette idée d'une *faute originelle*, ineffaçable, irréparable ?

Oui, d'où donc viennent ces bizarres concepts de *chute*, de *péché*, fondements du christianisme — mais bien antérieurs à son institution ? D'où vient tout cela ?

Il n'y a pas de fumée sans feu. Je dois donc admettre que persiste dans les tréfonds de nos mémoires — ou de nos imaginations, ce qui revient au même ? — comme un souvenir de cassure, d'éloignement, de disjonction.

Comme si, très loin, très loin dans le temps, quelque chose n'avait pas fonctionné.

Comme si... mais non. Je n'en sais rien. Et pourtant je ne puis m'empêcher d'être troublé, de formuler milles hypothèses, de patauger lourdement dans une flaque métaphysique.

Qu'y a-t-il, mais qu'y a-t-il donc au fond du *Mal* — ce mal dont les théologiens, surtout eux, font leur choux gras en décrivant ses formes mais en évitant d'explorer ses fosses et ses fon-

dements ? Enfin quoi ! Vous trouvez normal, vous, acceptable, que la souffrance, la misère, la mort, les guerres, les génocides, les inquisitions et le néant tissent la trame de l'histoire ?

Vous acceptez, vous, d'être englouti dans le temps et dans l'espace ? Vous acceptez l'éphémère, le relatif, la mort inéluctable de toute vie, celle d'un insecte, d'un homme ou d'une galaxie, vous ?

Moi pas.

(Et permettez-moi, en passant, d'avoir mes cinq minutes d'angoisse existentielle. Merci.)

Non, je n'accepte pas l'évidente et abominable imperfection de l'homme, ses limitations, ses fragmentations, ses déchirures.

Il y a une erreur quelque part.

Un coup ignoble

Quelqu'un ou quelque chose nous a fait un coup vraiment dégueulasse. Pas admissible. Epouvantable. Ignoble.

Notez que ce sont là des jérémiades qui ne datent pas d'hier. Justement : elles sont vieilles comme le monde. Ma grand-mère m'en parlait déjà.

Alors, ne sommes-nous que des vers se tortillant dans le vide ?

Mais bref...

Après mille, cent mille autres, Arthur Koestler, dans les années 60, rassemblant une multitude de thèses éparses, tentait de fournir une explication au *mal*.

Un fantôme dans la machine

Il disait, grosso modo : *il y a un fantôme dans la machine*. Il disait, grosso modo : nous avons un cerveau à trois étages. L'évolution semble avoir dessiné correctement les plans de ces trois étages. Mais les dessins ont été faits à des époques très différentes, très éloignées les unes des autres. Les raccordements ont été bâclés. Entre les étages n'ont été installés que de mauvais escaliers, branlants, étroits, raides, *sans garde-fou*. D'où la chute.

D'où les chutes perpétuelles entre les étages. Les bagarres sauvages et absurdes entre locataires, l'extrême difficulté d'une réfection des escaliers et d'une utilisation judicieuse de la maison...

Koestler, évidemment, dit encore beaucoup d'autres choses, notamment à propos de l'évolution — qui n'est plus ce qu'elle était.

Il a beau se garder, en fin de compte, de demander des « explications ultimes » aux mystiques — ces « somnambules » — il n'en reste pas moins que c'est bien sur ce terrain de la

REÇU ET LU

Urbanisme zurichois : pour un large débat

Le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger » poursuit, au long de l'année, un travail exemplaire de défrichage de l'urbanisme zurichois : cartes, maquettes et projets détaillés se succèdent à un rythme soutenu et cette accumulation de documents, si elle ne modifiera pas immédiatement le visage de la métropole suisse allemande, ne man-

quera pas, à la longue, de sensibiliser tout un public à son environnement urbain immédiat. Cette semaine encore, présentation d'un quartier zurichois tel que l'a imaginé un étudiant (travail de diplôme).

— Dans le supplément hebdomadaire de la « Basler Zeitung », une longue réflexion sur l'argent et la création cinématographique; dans le même numéro de la « BZ », à noter une interview de la féministe américaine Kate Millett.

Par ailleurs, la « Basler Zeitung », dans le corps de ce même numéro de samedi dernier, faisait le

point, de manière détaillée et précise, de la force des deux géants du monde de l'édition en Suisse alémanique. En résumé voici Ringier, le numéro 1, dont les publications principales (mis à part différents cahiers d'histoires dont la vogue n'est pas prête de s'éteindre) sont « Schweizer Illustrierte » (304 173 ex.), « 100 Ideen » (300 000), « Blick » (271 889), « Tele » (20 212), « Sonntags-Blick » (191 291), « Glücks Post » (157 957), « Illustriert » (150 610), « Luzerner Neueste Nachrichten » (61 340), « Flieger-Magazin » (60 000) et « Camera » (30 100) (filiales : Buchverlag, Rincovi-

mystique que l'on finit par déboucher. Inéluctablement.

(Hé, hé, n'était-ce pas Jaurès qui disait, il y a fort longtemps, que l'idée de Dieu serait le tourment de la fin de ce siècle? Jaurès: un visionnaire assassiné. Evidemment).

Que conclure? Rien. Sinon que...

La myrmécologie, si on la pousse un peu, tout comme la neurophysiologie et tant d'autres *disciplines* aboutissent invariablement du côté de chez Saint Thomas d'Aquin, ou des Gnostiques ou des mystiques tibétains.

Le monde peut bien devenir un cerveau électronique. Ce ne sera jamais qu'un cerveau. Stupide. Borné. Mal programmé. Mortel. Juste bon à amuser les politiciens.

L'avenir, c'est la neuromystique. Nous y reviendrons.

(Ceci dit, il faut que je sorte faire quelques emplettes. Il est déjà passé neuf heures).

Gil Stauffer

P.S.: Je cherche désespérément un bouquin intitulé: « Oratorio pour la nuit de Noël » de Marc Sabathier-Lévêque. Publié par les Editions de Minuit, en 1955. Semble introuvable. Malraux aurait dit de l'ouvrage: « on découvrirait ce livre dans trente ans ». Moi, je suis un peu pressé.

sion — Imprimeries: Tiefdruck-Zentrum Zofingen, Offset-Zentrum Adligenswil). Et le numéro 2, Frey, dont 67,2% des actions sont en mains de Max Frey, et qui édite « Züri Leu » (314 807 ex.), « Pop » (RFA, 210 012 ex.), « Pop » (Suisse, 40 000 ex.), « TR 7 » (en partie, 230 000), « Anabelle » (11 343), « Weltwoche » (110 585), « Sport » (85 740), « Jugendwoche » (72 900), « Bilanz » (30 000), « Smash » (en partie, 18 000) (filiales: Photopress — Imprimeries: Obag Zurich, Druckerei Winterthur AG — Cinémas: Ritz, Luxor, Bellevue et Corso à Zurich, Jura et Splen-

did à Berne, Alhambra, Palermo et Forum à Bâle). A noter que Ringier possède un certain nombre d'actions dans des sociétés de l'empire Frey.

— Au chapitre de l'évolution de la presse, à noter une synthèse du plus haut intérêt dans le dernier numéro du « Monde diplomatique » (mars 1978, No 288), intitulée « Le droit à l'information à l'épreuve des progrès scientifiques ». Au sommaire, notamment, de cette contribution à la compréhension d'un monde remarquablement imperméable, un article détaillant la domination des Etats-Unis dans le domaine des communications, un texte sur « L'information d'une agence de presse » (traitement des nouvelles et conditionnement du « produit » à l'Agence France-Presse).

BAGATELLES

L'homme objet? La journée de la femme de la Foire suisse d'échantillons de Bâle aura lieu le 19 avril. Une table ronde réunira des représentantes venant d'Allemagne, d'Angleterre, de France (Gisèle Halimi), de Grèce, d'Italie et de Suisse (Mme Judith Stamm, docteur en droit, officier de police). Le sujet: La femme face à l'insécurité et la criminalité croissantes de notre époque. Le programme ajoute: « En conclusion de la manifestation, le chœur d'hommes « Basler Liedertafel » donnera une aubade ».

* * *

Puissance de la télévision. Certains, dont les représentants de la presse écrite, se sont plaints du retard sur le programme du coup d'envoi du match de coupe de football Bastia-Grasshoppers. Pour ne pas gêner la télévision de la Suisse allemande, les organisateurs ont fait attendre les 30 000 spectateurs et obligé les journaux paraissant dans la nuit, en fait pratiquement tous les quotidiens, à modifier les dispositions prises pour publier les résultats. Qui paie commande?

* * *

Des professions disparaissent, d'autres se créent. Qui se souvient des « déclameuses » de la première guerre mondiale qui remontaient le moral

des civils de l'arrière en France. La profession de navigateur aérien, créée en Suisse en 1947, disparaît trente ans plus tard sur les avions de Swissair: l'homme est remplacé par l'ordinateur. En revanche, on annonce la création du métier de « solateur » qui désignera les spécialistes de l'énergie solaire. La fondation d'une association professionnelle est d'ores et déjà envisagée...

* * *

Le temps de parole sera strictement limité au 1er mai à Bâle. L'orateur principal, la Zurichoise Lilian Uchtenhagen, disposera de vingt minutes et les représentants des cinq groupes politiques appelés à parler auront sept minutes chacun.

* * *

Firestone et Pratteln. En a-t-on entendu sur les mœurs des multinationales américaines! Et de détailler les activités de ces géants (Firestone, 96 000 employés, environ 25% des ventes américaines de pneumatiques, des marchés ouverts dans une trentaine de pays, des plantations au Brésil, au Guatemala ou au Ghana) dont l'insensibilité aux problèmes de l'emploi est directement proportionnelle à leur taille. Revenons malgré tout en Suisse. Pour noter que le chiffre d'affaires de Firestone est à peu près celui de Ciba-Geigy... et que les « monstres froids » helvétiques ne font guère de sentiments, eux non plus: pas plus tard que l'année dernière, Sulzer licencierait pas moins de 700 employés près de Stuttgart et un peu plus de 600 à Sheffield (Angleterre); ces dernières années, Landis et Gyr mettait à pied 230 employés dans ses usines françaises et allemandes; le groupe Holderbank, lui, fermait deux fabriques de ciment en Allemagne, 400 travailleurs au chômage; entre 1973 et 1975, Bally mettait hors circuit quatre fabriques en Autriche (400 employés), après avoir, en 1967 entre autres, licencié 200 personnes à Luino en Italie; et ces exemples pour pas citer le cas de Tobler (Italie), Hero (France) ou Alusuisse (Cologne)... Ceci n'excuse certainement pas cela, mais relativise la « bonne conscience » helvétique traditionnelle.

Banque Nationale: les risques de la prudence

Le flottement des monnaies est aujourd'hui une sorte de dogme qui fait la loi en matière de doctrine monétaire. Il faut admettre que ce dogme est d'autant mieux assis que bien peu nombreux sont les « spécialistes » qui sont en mesure — accés aux sources, connaissances pratiques indispensables — de faire valoir les mérites de solutions alternatives... Ci-dessous, un de nos correspondants esquisse malgré tout un scénario, à partir d'une hypothèse de travail différente. (Réd.)

Le franc suisse est devenu aujourd'hui une « marchandise » très recherchée dans le monde entier. En achetant du franc suisse, ou simplement en en conservant plus longtemps qu'il n'est nécessaire, tous ceux qui ont des règlements à faire à l'extérieur de leur pays, ou qui souhaitent tout simplement conserver des liquidités, se garantissent contre la baisse de la valeur de leurs avoirs. Ils s'assurent, presque à coup sûr, des gains spéculatifs substantiels. Comme l'offre de francs suisses est limitée, cette demande croissante de monnaie suisse entraîne une hausse de son prix sur le marché des changes.

En bonne théorie économique, il suffirait d'augmenter suffisamment l'offre de francs suisses pour que son prix diminue. Comme le « coût de production » du produit qu'est le franc suisse est quasi nul, rien n'empêcherait, théoriquement, la Banque Nationale d'en mettre sur le marché des quantités illimitées. La Banque Nationale pourrait donc vendre du franc suisse, à un prix qu'elle fixerait librement, pour autant qu'elle ne fixe pas de limites aux montants des devises qu'elle est prête à acquérir.

Les trois fondements d'une politique

Trois séries de raisons retiennent néanmoins la Banque Nationale de pratiquer une telle politique : — des raisons de politique économique intérieure;

- des raisons de politique internationale;
- des risques de perte de change.

1. Les conséquences sur la situation économique et monétaire intérieure de vente massive de francs suisses

Nos autorités craignent par dessus tout l'effet inflationniste que pourrait avoir l'augmentation de la masse monétaire qu'entraînerait des achats massifs de devises par la Banque Nationale. En réalité, une grande partie des francs suisses vendus resterait aux mains d'étrangers qui les utiliseraient comme réserve de liquidité et comme moyen de paiements hors de nos frontières. Comme l'achat de francs suisses est déjà totalement libre, il n'y a aucune raison que cette nouvelle politique entraîne une augmentation des exportations. Les risques d'achats spéculatifs en Suisse ne pourraient porter que sur des immeubles pour laquelle il existe d'ores et déjà une réglementation très stricte. C'est donc par l'accroissement des dépôts dans le système bancaire suisse que pourrait se déclencher un processus inflationniste; mais il serait relativement facile d'y parer en gelant, ou en limitant l'accroissement des crédits accordés par nos banques. La Banque Nationale en a déjà les moyens; le nouvel « instrumentarium » les inscrira tout simplement dans le droit régulier.

Le franc, monnaie internationale

2. L'effet d'achat de devises sur le plan international

Dans la mesure où la Banque Nationale stériliserait les devises qu'elle achète (c'est-à-dire qu'elle remplacerait par des francs des dollars qui seraient ainsi retirés de la circulation), l'expansion de la masse de francs suisses n'aurait aucun effet sur l'économie mondiale. Par contre, le franc suisse risquerait de devenir une véritable monnaie internationale, utilisée pour des règlements entre pays tiers. C'est là un phénomène que nos autorités ont tout fait pour éviter. Mais il est clair aujourd'hui qu'elles n'y sont pas parvenues et l'extension de l'usage du franc suisse, notamment à des fins spé-

culatives, est justement une des raisons de son appréciation constante. Il est probable qu'une politique ferme et déterminée d'abaissement, ou au moins de stabilisation du cours du franc suisse contribuerait à réduire l'utilisation de notre monnaie comme refuge spéculatif contre les dévalorisations monétaires internationales.

Gains de change

3. Les risques financiers d'une politique d'intervention massive

En achetant sans limites des devises qui lui seraient présentées, la Banque Nationale pourrait en tout cas stabiliser le cours du franc suisse voire même le faire baisser. Elle réaliserait alors des gains de change qui pourraient être substantiels.

A l'heure actuelle, les autorités suisses cherchent avant tout à obtenir que leurs partenaires, et notamment les Américains, interviennent eux-mêmes pour stabiliser le cours de leur monnaie. Elles préfèrent accorder des crédits aux pays déficitaires plutôt que d'intervenir massivement sur les marchés.

Est-ce parce qu'elles craignent que malgré les mesures prises le franc suisse continue à monter et qu'elles ne veulent pas supporter elles-mêmes — ou en tout cas le moins possible (voir les « comptes » de la BNS publiés lundi passé) — les pertes de change ?

Ou, pour le dire autrement, le souci d'une bonne gestion financière de l'entreprise « Banque Nationale » est-il plus impératif que les risques qu'une catastrophe monétaire internationale font courir à la Suisse ?

R.B.

Drogue: un autre regard

Le moins que l'on puisse dire est qu'en matière de drogue et de drogués, la théorie sociale et la pratique médicale sont floues ! Ci-dessous une voix pour la décriminalisation de la consommation des « drogues douces ». On notera que cette thèse ne

fait pas l'unanimité. Des spécialistes reconnus ont même rompu des lances contre elle. Tel Claude Olievenstein, partisan de la tolérance, mais opposé à la décriminalisation (pourquoi donner aux jeunes consommateurs une occasion supplémentaire de fuir les conflits inévitables?) Le dialogue est ouvert ! (Réd.).

Donc, le Conseil fédéral propose de rejeter l'initiative populaire des Jeunes Bons Templiers suisses visant à interdire la publicité pour l'alcool et le tabac.

Dans ce domaine, les rôles sont bien partagés entre l'individu et l'Etat : au premier, la liberté de s'intoxiquer par sa consommation, d'acheter, de vendre et de proposer; au second la charge d'informer sur ces toxiques et leurs méfaits, d'en organiser la production, le commerce et la consommation (contrôles, taxes, 0,8% etc.) et d'en soigner les victimes.

Le sort fait aux drogues est tout différent : interdiction de produire, de vendre, d'acheter, de propager, de consommer, la prison ou l'amende pour celui qui s'y risquerait.

Ainsi se trouve confortée l'idée que les toxicomanes sont ceux qui consomment des toxiques illicites, et que ceux qui fument, qui boivent ou qui abusent de médicaments n'en sont pas. Un double langage inadmissible sur le plan des principes, pas plus justifié par le degré de danger respectif des différents toxiques pour l'individu que par leur coût social connu. En outre, totalement inefficace : la pénalisation de la consommation n'est pas dissuasive à l'égard des non consommateurs, et elle n'a pas d'effet à l'égard des consommateurs quand seulement 1% d'entre eux sont condamnés.

Autorité de l'Etat et respect de la loi

Une réglementation pénale qui ne subsiste plus que sur le papier paraît surtout avoir pour conséquence d'ébranler l'autorité de l'Etat et le respect de la loi...

Une telle législation aboutit en tout cas à l'existence d'un marché parallèle qui est un défi aux

économistes et aux « consommateurs » : pas de concurrence sur les prix, on n'est sûr ni de la qualité ni même de la quantité de ce que l'on achète. Pour le plus grand bénéfice des trafiquants, sur le dos des consommateurs.

Et si la loi considère toutes les drogues sans faire de distinctions entre les différents degrés de toxicité, elle renforce le risque que le consommateur passe, sans avoir conscience du danger, d'une drogue douce à une drogue dure.

Tout cela amène, aux Etats-Unis ou ailleurs, à proposer la dépénalisation de la consommation de drogue. Ou même la libéralisation complète, limitée aux drogues douces le plus souvent (après tout, c'est ce que l'on a fait avec l'alcool en interdisant l'absinthe); car il est hypocrite de tolérer une demande mais d'empêcher d'y satisfaire. Et une véritable politique de lutte contre les toxicomanies consiste à s'attaquer aux causes pour faire diminuer cette demande : tout le reste est illusoire.

La libéralisation est possible

La libéralisation des drogues douces existe de facto dans certains endroits, par exemple à Amsterdam, comme le raconte un article du *Monde* du 9 septembre 1977, « Le « joint » est passé dans les mœurs » :

Il y a un million et demi de consommateurs d'herbe dans le pays, dont la plupart fument peu : « Ils sont comme ces hippies devenus papas qui fument un joint en rentrant du bureau après avoir embrassé madame et le fiston ». On peut l'acheter en pot au marché, ou bonne à consommer dans des boutiques, et un présentateur débite les cours des différentes variétés sur une radio de gauche le samedi. En revanche la police se consacre exclusivement aux trafiquants de drogues dures et connaît des succès. Mais quand elle arrête un revendeur qu'elle soupçonne par erreur de trafiquer de l'héroïne, elle lui rend son stock de haschich...

Outre l'écueil de la répression pénale, la lutte contre la drogue doit éviter celui de la médicalisation à outrance, autre moyen de refuser la réalité.

Pas plus que tous ceux qui boivent ou qui fument, tous les consommateurs de drogue n'en sont malades, et pas plus que tous ceux qui boivent ou qui fument, tous ne s'adonnent pas à leur plaisir du fait d'un passé perturbé, de problèmes personnels ou de dispositions psychiques particulières : fort heureusement, il y a des consommateurs de drogue « normaux » !

Des rites sociaux

Au demeurant, il y a des alcooliques, des fumeurs, des drogués, des personnes qui sont sous la dépendance de médicaments qui demandent un traitement pour s'en sortir; mais il faut se souvenir que pour être efficace un tel traitement doit être accepté, et non imposé sous forme d'hospitalisation forcée.

En réalité, la plupart des substances que nous consommons sont à un degré ou à un autre toxiques. L'alcool, le tabac, les médicaments font partie de notre vie de tous les jours depuis longtemps, boire et fumer sont des rites sociaux. La drogue, elle, fait peur, parce qu'elle vient d'ailleurs, d'autres civilisations, qu'elle remet en cause la philosophie occidentale de la rationalité, qu'elle est un phénomène récent qui touche surtout la jeunesse... Mais dans vingt ans ? Interdire la drogue, mais pas l'alcool, parce que celle-ci concerne les jeunes est surtout une démonstration de possessivité.

Ce qui importe, c'est de mener une politique préventive vigoureuse en ne cherchant pas à protéger l'individu contre lui-même (au nom de quoi ?) au moyen de l'interdit et de la répression mais à faire diminuer la consommation en s'attaquant aux causes de la demande, et de venir en aide aux victimes. Pour toutes les toxicomanies.

François Brutsch

P.S. L'interdiction de la publicité fait partie d'une bonne politique de prévention; journal sans publicité, DP peut se permettre d'approuver dans son principe l'initiative des Jeunes Bons Templiers...

Choix énergétiques et options fondamentales

Dans sa réponse à mon article sur la substitution du pétrole, M. J. Desmeules présente un bric-à-brac d'arguments pour essayer de redorer le blason du chauffage électrique direct¹.

Il me paraît désirable, pour qu'un tel échange d'arguments puisse avoir un sens, que les options fondamentales soient d'abord présentées, celles qui conditionnent les attitudes vis-à-vis des choix urgents qui conditionneront la société de demain. Dans la mesure où ces options et ces choix sont reliés de manière cohérente, la discussion devrait progressivement se centrer sur les options. Et c'est justement là que chacun devrait être appelé à donner son avis. Un avis personnel indépendant des bagarres d'experts.

Le critère économique : insuffisant !

— *Attitude vis-à-vis du tabou économique.* Pour ma part, je suis opposé à ce tabou. Je ne pense pas qu'une récession économique soit une calamité, bien au contraire². A mon avis, le critère économique ne permet pas des choix corrects et il doit être relégué au second plan. Je pense qu'il est possible de vivre aussi bien, voire mieux, en consommant moins d'énergie (et d'autres biens de consommation). Donc, une pénurie d'énergie ne serait pas un mal, surtout si elle permettait d'accélérer les mesures d'économie. Pour l'instant, les mesures d'économies prises par l'Etat et la plupart des entreprises sont, au mieux, marginales. Certaines entreprises, comme la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE), poussent même au gaspillage en faisant la promotion du chauffage électrique direct.

¹ Les thèses de P. Lehmann (« La substitution du pétrole, mâchoire de l'état nucléaire ») dans DP 446 et la réponse du directeur de la CVE dans DP 448.

² Nous nous sommes déjà expliqués sur ce point avec notre ami P. Lehmann : débat sous le titre « Esclaves de l'expansion » dans ces colonnes dès DP 433 (Réd.).

M. Desmeules, par contre, qualifie une pénurie d'énergie de catastrophique. Il se garde d'ailleurs de définir cette pénurie. Est-ce que la non-fourniture d'énergie pour les gaspillages les plus grossiers (comme le chauffage électrique direct) peut être qualifiée de pénurie ? Peut-on parler de pénurie lorsqu'on utilise deux litres de mazout pour produire l'énergie utile que l'on pourrait obtenir à partir d'un seul ? Et même si régnait une réelle pénurie obligeant une certaine diminution de la consommation d'énergie *utile*, en quoi cela serait-il si catastrophique ? Ne pourrait-on pas pallier une telle pénurie, par exemple en redistribuant l'énergie de manière plus équitable, en évitant que certains en consomment dix fois plus que la moyenne ? La satisfaction de tous les besoins, quels qu'ils soient, ne me paraît pas représenter un critère de choix défendable et je ne vois aucune objection à plafonner la consommation d'énergie avec une certaine précision.

Je présume que pour M. Desmeules, en revanche, tout ce qui résulterait en une diminution de l'expansion économique est *a priori* catastrophique. Si tel est effectivement son choix, il a une certaine logique pour lui lorsqu'il promouvait la consommation d'électricité par n'importe quel moyen, y compris le chauffage électrique direct ! Notons en passant que M. Desmeules ne conteste pas le fait que cette forme de chauffage soit un gaspillage évident. Il ne s'oppose pas, en effet, au deuxième principe de la thermodynamique.

Indépendance régionale et ressources propres

— *Choix de société.* On parle beaucoup d'indépendance. Celle-ci est définie en général de manière très restrictive comme étant la capacité de se subvenir à soi-même à l'intérieur des frontières de l'état-nation. Je pense que l'on devrait favoriser l'indépendance dans des frontières même plus petites, aussi petites que raisonnablement possible. Un peu le concept régionaliste de Denis de Rougemont. Cette conception s'oppose à une centralisation très marquée, en particulier à celle de la production d'énergie.

Il me paraît néfaste que le citoyen soit ficelé à un système centralisé lointain et anonyme sur lequel il ne peut exercer aucun contrôle réel. Il en résulte que je suis opposé aux grosses centrales de production, en particulier aux centrales nucléaires que l'on fait aussi grosses que possible sous prétexte de diminuer le prix du kWh.

Je pense que la vraie indépendance régionale passe par l'utilisation de ressources d'énergie autochtones et renouvelables et que c'est la disponibilité de celles-ci qui devrait, à long terme, déterminer la consommation d'énergie des citoyens. M. Desmeules a bien entendu toute latitude de préférer une société centralisée et de trouver les centrales nucléaires admirables...

Préserver l'avenir

— *Laisser des choix ouverts aux générations suivantes :* il ne me paraît pas correct de choisir des solutions irréversibles ! La radioactivité, une fois provoquée, ne peut plus être supprimée. Et même si l'on pouvait avoir une foi absolue dans la sécurité des centrales et des usines de retraitement — ce qui n'est pas le cas — on obligera quand même un nombre considérable de générations à surveiller attentivement et sans relâche les restes radioactifs que notre euphorie expansionniste et gaspilleuse aura laissés derrière elle. Je ne trouve pas cela acceptable.

Bien sûr, M. Desmeules a le droit d'estimer que le maintien de l'expansion est absolument prioritaire et que les considérants ci-dessus sont de la sentimentalité de mauvais aloi. Dans ce cas, il nous faudra simplement constater le désaccord.

Je ne crois pas que les points ci-dessus relèvent d'une « hargne » antinucléaire, comme le voudrait M. Desmeules. Mon refus des centrales nucléaires tient en somme dans ma conviction qu'elles ne sont pas une solution acceptable au problème de l'énergie ; je crois que cette attitude est cohérente avec les options de base exposées plus haut.

Passons en revue encore brièvement quelques autres arguments ! M. Desmeules croit pouvoir justifier le chauffage électrique direct par le fait

que ce chauffage a été installé à grande échelle dans certains pays. Voilà qui ne prouve en tout cas rien ! La dépendance dans laquelle nous nous trouvons actuellement vis-à-vis du pétrole, dépendance que M. Desmeules semble regretter, est aussi le fait d'options prises par des gouvernements mal inspirés. A des gens qui, il y a quelques dizaines d'années, auraient mis en garde contre une trop grande dépendance du pétrole, le « M. Desmeules » du moment aurait pu rétorquer que d'autres gouvernements se lançaient à fond dans le tout au pétrole. Avec les résultats que l'on peut constater. Or, à l'époque, l'abondance de pétrole semblait énorme et le risque d'en manquer paraissait lointain. Aujourd'hui, le manque d'uranium est déjà à la porte, alors que l'exploitation des réacteurs à fission n'a guère que commencé...

Amoco-Cadiz and co

Finalement, M. Desmeules met en parallèle ce qu'il appelle la grande sécurité offerte par le nucléaire et les catastrophes du genre Amoco-Cadiz. Il est clair que la catastrophe de l'Amoco-Cadiz, et d'autres du même genre, sont aussi le résultat de la prédominance du tabou économique : ce qui compte dans cette optique, c'est d'acheminer beau-

coup de pétrole rapidement et à moindres frais, afin de maximiser les profits. La protection des mers ne compte pour rien aux yeux des responsables de ces transports, simplement parce qu'une sécurité accrue augmenterait les frais et diminuerait les profits. L'incroyable ineptie et le je m'en foutisme, tant des responsables de l'Amoco-Cadiz que du gouvernement français, sont là pour en témoigner.

Mais cette attitude n'est pas spécifique au pétrole. On retrouve les mêmes motivations, et presque les mêmes têtes, dans le nucléaire (voir le livre de Louis Puiseux, « La Babel nucléaire »). Il n'y a peut-être pas eu d'accident très grave jusqu'ici dans les centrales nucléaires, mais il y a eu beaucoup d'incidents, et il semble bien que l'on soit passé plusieurs fois très près de la catastrophe. La manière la plus sûre d'éviter un Amoco-Cadiz nucléaire est de ne pas poursuivre l'installation de ces centrales.

Le gigantisme et la centralisation sont porteurs de catastrophes en puissance. C'est l'évidence que nous apporte la catastrophe pétrolière de Bretagne. Pour M. Desmeules, cette catastrophe prouve simplement que le nucléaire c'est mieux que le pétrole. C'est inquiétant.

P. Lehmann

La police survient et met l'ami à l'amende ! Le dimanche suivant, il reprend son rateau, élève un tas plus haut que la première fois, auquel il met le feu. Même scénario : le voisin accourt : « Je vais chercher la police ! — Eh bien, allez la chercher » L'autre va la chercher. La police survient pour la seconde fois. A ce moment, l'ami retire de sous le tas un bâton, au bout duquel il avait enfilé un cervelas : « Ah ! dit Pandore, pique-nique ! pique-nique ! Gut ! Gut ! » Et s'en va, sans insister !

Se non è vero...

* * *

A propos, j'ai été me promener en Belgique, ce printemps. Naïvement, j'imaginai que les Belges parlent français. Je croyais même me rappeler qu'en 1830, ils s'étaient séparés de la Hollande, parce qu'ils parlaient français et supportaient mal les Hollandais et le néerlandais...

Grave erreur ! A Louvain, pas une inscription en français dans les rues. Pas un journal français dans les kiosques. Impossibilité de se procurer une formule de déclaration d'impôts en français. Impossibilité de se faire répondre en français par l'employé ou l'employée du central téléphonique. Ici et là, sur les poteaux indicateurs, le mot français est encore lisible — recouvert de noir : reste *Leuven* pour Louvain, *Namen* pour Namur. Non sans peine, j'ai cherché mon chemin jusqu'au Grand Béguinage — *Grosse Begijnhof* — où j'ai retrouvé un ami, l'un des trois professeurs parlant encore français à l'Université de Louvain — pardon : *Leuven* — parce qu'il enseigne la littérature française !

Le Jura renversé !

On se persuade que les francophones ont dû commettre encore plus d'erreurs psychologiques que les Bernois !

Reste à compter sur l'espéranto : Edmond Privat, dont on vient de publier la correspondance avec Romain Rolland (Baconnière) était un grand espérantiste.

J.C.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un conteur

Mort de Louis Gaulis.

Grâce à sa fortune, c'est un homme qui aurait pu « ne rien faire » : il nous a donné quelques-unes des meilleures pièces de théâtre de la seconde moitié de ce siècle, sans compter des récits (parus à *l'Age d'homme*), qu'il avait l'habitude de dire dans les bistrotts de la Savoie et de Genève, incomparablement, à la fois savoureux et pleins d'humanité.

Grâce à son talent, il aurait pu se contenter d'écrire : il travaillait pour la Croix Rouge Inter-

nationale; c'est, on le sait, au cours d'une mission au Proche-Orient qu'il a trouvé la mort.

Membre du Groupe d'Olten, il l'honorait de sa présence, lui apportant sa chaleur et son humour. A propos de récits, cette histoire qu'il me conta à Berne, voici quelques années :

L'un de ses amis était allé s'installer dans la ville fédérale. Le premier dimanche — on était en automne — le voilà qui prend un rateau, rassemble les feuilles mortes de son jardin et y met le feu. Survient son voisin : « C'est interdit ! On n'a pas le droit de travailler le dimanche ! » (accent suisse-allemand de Gaulis, inimitable !) « Si vous continuez, je vais chercher la police ! — Eh bien, allez la chercher ! » Le voisin va la chercher.

GENÈVE

La (grosse) caisse de M. Ducret

Le nouveau responsable des finances genevoises, M. Robert Ducret, radical, est un personnage populaire avec des facettes sympathiquement folkloriques : lorsqu'il n'était que député, il n'hésitait pas à endosser le bleu de chauffe pour conduire les camions de l'entreprise de combustibles familiale; aujourd'hui, il tient toujours la grosse caisse dans la fanfare de Carouge.

Face au déficit budgétaire, le nouveau conseiller d'Etat a mis au point deux mesures : une diminution linéaire des dépenses de chaque département et, ce qui est plus original, le non-remplacement, pendant six mois, de tout fonctionnaire démissionnaire ou partant à la retraite.

Le budget 1978 préparé avant les élections par l'ancien Conseil d'Etat avait pourtant été repris par le « nouvel » exécutif, et accepté tel quel par le Grand Conseil (malgré une motion libérale visant à augmenter le nombre d'élèves par classe). La surprise fut d'autant plus grande de voir les conseillers d'Etat décider de leur propre chef de réduire un budget sur lequel tout le monde paraissait d'accord : en fait, les recettes fiscales de l'année 1977 n'avaient pas marqué l'augmentation attendue; d'où un manque à gagner de 50 millions pour 1978... montant à ajouter aux 160 millions de déficit prévus.

Dans les autres cantons suisses, ce ralentissement des recettes fiscales avait été prévu : les comptes 1977 sont presque partout favorables ! mais à Genève, 1977 était une année électorale.

Des deux mesures d'économies proposées, la « réduction linéaire » est caractéristique de la complexité politique helvétique : toute réduction se juge non seulement en fonction de la couleur sociale des secteurs auxquels elle s'applique, mais aussi selon l'appartenance partisane du magistrat dont le département est touché.

A Genève, par exemple, on imagine fort bien, les

deux libéraux exigeant des coupes sombres dans les budgets de l'Instruction et de la Santé publique (patronnés par des socialistes), les deux socialistes n'en voulant rien savoir, et les deux radicaux alliés au démocrate-chrétien faisant pour finir la décision avec la réduction linéaire.

La fin de l'hégémonie radicale

Quant à la « vacance » obligatoire de six mois pour tout emploi libéré, elle peut relever de deux attitudes : ou bien on veut ainsi « faire suer le bur-nous », ou bien, par une mesure frappant indistinctement tous les services, on veut faire apparaître ceux qu'une meilleure organisation permettrait d'alléger.

On laisse aux syndicats le soin de traiter la première hypothèse. La seconde mérite d'être discutée : si le niveau général de l'administration genevoise semble s'être relevé depuis deux décennies — qui virent la fin de l'hégémonie radicale sur l'administration et le gouvernement, et l'arrivée d'une nouvelle génération de cadres choisissant le « service public » par goût — certains secteurs ne se signalent toujours pas par leur efficacité, c'est le moins que l'on puisse dire. Voulez-vous deux des causes de cette carence ? Trop de cadres sont encore choisis en fonction de leur appartenance politique (la crise économique aurait tendance à renforcer un mouvement qu'on croyait en perte de vitesse), ou de leur seule docilité vis-à-vis de magistrats, souvent médiocres gestionnaires; par ailleurs la croissance du secteur public a très généralement débouché sur un gigantisme centralisé où la responsabilité personnelle n'est pas mise en valeur.

Croyances pseudo-technocratiques

Croire que des défauts aussi graves peuvent être abolis par un nouveau contrôle bureaucratique de l'utilité d'un poste relève de croyances pseudo-technocratiques et d'une manifestation caractérisée d'impuissance.

On en est là aujourd'hui, mais peut-être est-ce un faux pas dû à l'inexpérience; peut-être verra-t-on

demain les magistrats genevois, M. Ducret en tête, réendosser le bleu de chauffe pour juger sur pièces de l'activité de leur département.

P.S. Rappelons que le déficit budgétaire genevois est un montant arbitraire dans la mesure où il est la conséquence d'une volonté d'amortir les investissements sur des périodes très brèves; cette pratique, justifiée en période de prospérité, doit-elle être maintenue au détriment de l'emploi et de la qualité du service public ?

Les deux portes de la Suisse

Ce matin, à Genève-Cornavin, le contrôle de douane à l'arrivée du train de Barcelone n'en finit pas. Une bonne raison à cela : chaque valise appartenant à un travailleur étranger est fouillée... et la découverte (fréquente) d'une bouteille, d'une saucisse, en sus de la quantité tolérée, bloque la file et suscite, chez les fonctionnaires en uniformes, des exclamations à la fois triomphantes et légèrement méprisantes.

Un tout autre climat à l'arrivée à Cointrin. Passage sans heurt, rapide, des hommes d'affaires, des femmes du monde, et de ceux qui viennent, parmi d'autres, apaiser leur angoisse par la contemplation, dans le secret des banques, des millions de pesetas arrachés à la voracité du fisc espagnol et déposés à l'ombre dans notre pays. Ne parlons pas ici des petits bénéficiaires complémentaires des trajets aériens, comme ces achats d'alcools hors taxes; il faut bien aider les riches. Bref, l'arrivée du Jumbo-Jet ne provoque pas le moindre bouchon. Nos douaniers se font ici discrets, se multiplient, sachant que le plus petit retard tournerait à l'émeute.

Deux classes de clientèle, deux styles de service public... Deux poids, deux mesures : le constat n'est pas nouveau. Mais, visant à l'efficacité, les douaniers ne se trompent-ils pas de cible ?